Référent sécurité ou salarié désigné compétent en matière de prévention des risques professionnels

La loi du 20 Juillet 2011 – décret n°2012-137 du 30 Janvier 2012 ; articles du code du travail L4644-1 et R4644-1 imposent aux employeurs : soit de désigner un ou plusieurs salariés pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (nommé référent santé et sécurité au travail) après leur avoir fait suivre une formation ; soit de faire appel un intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP externe à l'entreprise).

PUBLIC VISE

Toute personne désignée par son employeur.

PREREQUIS

Aucun prérequis nécessaire.

OBJECTIFS

- Situer son rôle d'acteur en matière prévention des risques professionnels
- Identifier les risques d'atteinte à la santé et maîtriser des méthodes pour évaluer les risques afin de les prioriser
- Proposer des mesures de prévention (technique, organisationnelle et humaine)
- Piloter efficacement un plan d'actions de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail
- Animer une démarche de prévention des risques professionnels auprès de l'ensemble des acteurs de l'établissement
- Connaître la règlementation en matière de prévention et de sécurité et savoir se tenir à jour des évolutions règlementaires (veille juridique)

CONTENU

1/ Situer son rôle d'acteur en matière prévention des risques professionnels :

- Connaître les bases réglementaires sur l'instance CSE élue dans l'entreprise (composition, formation des élus, attributions, rôles et responsabilités suivant le nombre de salariés, ...)

- **Rôle et mission spécifiques**
  - Cadre règlementaire et positionnement du salarié compétent
  - Attendus sur ses compétences de base
  - Exemples de missions
  - Notions de communication interne, information et mobilisation

- **Objectifs généraux de la prévention**
  - Les enjeux
  - Le cadre règlementaire de la prévention (principes généraux, code du travail)
  - Documents règlementaires (DUERP, registres, ...)

- **Connaître et savoir rechercher les principaux indicateurs en matière de santé et sécurité au travail**
  - Accident, maladie professionnelle
  - Taux de fréquence, de gravité, absentéisme, restriction d'aptitude médicale
  - Données CARSAT
- **Acteurs de la prévention et champs de compétences**
  - Internes
  - Externes

2/ Identifier les risques d'atteintes à la santé :

- **Les fondamentaux de la prévention des risques**
  - Danger
  - Risque
  - Situation dangereuse
  - Accident
  - Maladie professionnelle

Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage

- **Analyse de l'activité de travail réel**
  - Faire une synthèse des constats prioritaires identifiés

Prévention / protection

- **Les étapes de construction de l'évaluation des risques**
  - Unités de travail
  - Identification des risques
  - Méthode et outils d'évaluation des risques (critères d'évaluation, mesures existantes)
  - Identifier des actions de prévention et de protection (méthode T.O.H) à proposer en vue de solutionner des problématiques importantes
  - Etablir un classement des actions sur des risques prioritaires
- **Coordination des entreprises extérieures (plan de prévention, PPSPS, …)**
  - Plan de prévention
  - PPSPS, PGC
  - Protocole de sécurité
- **Analyse a posteriori des accidents ou travail, maladies professionnelles, incidents…**
  - Enquête à chaud, à froid

3/ Proposer des mesures de prévention :

- **Etablir un plan d'action suivant l'évaluation des risques**
  - Terminer la rédaction du DUER grâce à ce plan d'action
  - plan d'action pour établissement < 50 salariés
  - ou programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail (PAPRiPACT) pour les entreprises de 50 salariés et +

4/ Suivre un plan d'actions :

- **Suivi de la mise en œuvre des actions (planification et réalisation)**
  - Planification
  - Réalisation
  - Mise à jour du document unique et de ses annexes

5/ Savoir se tenir à jour des évolutions règlementaires :

- Surveillance des indicateurs
- Sources de veille règlementaire
- Organiser une veille règlementaire

Référent sécurité ou salarié désigné compétent en matière de prévention des risques professionnels

MOYENS PEGAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

- Le formateur est un IPRP enregistré à la DREETS Occitanie avec 22 ans d'expérience de ce management
- Le formateur est certifié par l'INRS
- La formation est adaptée aux risques et aux métiers de l'entreprise
- Alternance d'apports théoriques et pratiques : méthode active permettant la participation active du stagiaire à des exercices en salle de formation
- Support de cours, films
- Cas pratiques réalisés dans l'entreprise si formation intra

MOYENS D'EVALUATION

- Questionnaire d'évaluation des acquis pour mesurer les connaissances acquises pendant la formation
- Remise d'une attestation de fin de formation et d'un certificat de réalisation
- Evaluation de la qualité de la formation et du formateur à la fin de cette formation

DUREE

1 à 5 Jours / 7 à 35 heures : à définir selon la taille de l'entreprise, les effectifs et les besoins du client

FORMAT

- Intra-entreprise
- Présentiel – Groupe de 10 personnes maximum

LIEU ET DATE

- **Lieu :** à définir
- **Dates :** à définir

TARIF

Tarif : 900 € HT (forfait groupe) par journée de formation

Notre organisme de formation est attentif à l'accueil des personnes en situation de handicap. Afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation de nos prestations, nous vous invitons à contacter notre référent handicap :

📧 **referenthandicap@preventer.fr**
📞 **06 82 12 94 61**